

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, que :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Plaisance, à son assemblée ordinaire tenue le 2 mai 2016, à la Place des aînés, (62, rue St-Jean Baptiste, Plaisance, Québec, J0V 1S0) a adopté le règlement suivant :

Règlement #423-16 modifiant le règlement #358-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement est maintenant déposé au bureau du Directeur général/Secrétaire-trésorier, en l'hôtel de ville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À PLAISANCE, ce 10^e jour du mois de mai 2016.

_____ (signé) _____
Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier